

Compte rendu du Groupe de Travail Doctrine d'emploi des 15 et 26 octobre 2009

Ces deux réunions, animées par Monsieur RAMBAL, directeur général adjoint chargé du pôle transverse avait pour but de lister les différentes activités de la DGFIP et les catégories d'agents qui les effectuent.

La première réunion qui a duré une journée a été l'occasion pour chacun de donner sa définition sur les doctrines d'emploi.

Pour sa part, la CFTC DGFIP a indiqué que sans ignorer le principe des catégories A ,B et C , il ne fallait pas non plus oublier les compétences de chaque femme et chaque homme et les valoriser, certes par le biais des promotions mais aussi en sachant utiliser les talents.

Cela pose donc pour la CFTC DGFIP la « frontière » qui doit être assouplie entre les catégories, afin d'éviter par un corpus trop figé de rendre ingérable la vie dans certaines unités de travail notamment les plus petites.

L'administration a en partie répondu à cette problématique en faisant une distinction des tâches entre celles d'encadrement, celles d'expertise et de contrôle , et celle d'exécution.

Elle a ensuite présenté les différentes activités et les cadres d'emplois correspondants dans les 3 grands pôles de la DGFIP.

La réunion du 26 qui avait pour objectif de synthétiser ce dossier a été le moment pour l'administration de faire des propositions : par rapport aux fiches d'activités transmises, en donnant latitude aux syndicats de faire des remarques ultérieures, et en proposant de créer un document dont la nature exacte n' a pas encore été arrêtée mais qui pourrait servir de référent et être distribué à tous les agents de la DGFIP.

La CFTC DGFIP a accepté le principe, tout en recommandant à l'administration une certaine prudence quant au descriptif, car lié à la création des futurs statuts, il ne faudrait pas se faire « retoquer » par la fonction publique ou le Conseil d'Etat.

La CFTC DGFIP a conclu en demandant de la lisibilité sur les doctrines d'emploi à la DGFIP et que le document soit réellement utile pour tous mais n'a pas souhaité que l'on aborde en de multiples sous groupes de travail l'ensemble des métiers recensés, ce qui serait fastidieux et sûrement improductif.

La CFTC DGFIP préfère parler des métiers au fur et à mesure des réformes qui les impactent, cela pour rester coller au plus près des préoccupations des agents.

Car pour la CFTC DGFIP, ce qui importe au quotidien, est que chacune et chacune puisse savoir où il/elle travaille, quand il/elle doit accomplir telle ou telle mission, quelle est le nombre de tâches à accomplir et quelle est la rémunération afférente au travail demandé .

